Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID: 056-225600014-20240628-PCRS24\_10-AR



Publié en ligne le 10/07/2024

## DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RESSOURCES

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES** 

PCRS 29-10

Le Président du Conseil départemental;

Vu les articles L325-39, L523-1, L523-3 et L523-5 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, articles 3, 5 et 6 ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale et notamment l'article 16 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les décisions de nominations dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux prononcées sur l'année 2023 et permettant, conformément aux proportions fixées par le statut particulier susvisé, d'ouvrir à la promotion interne le nombre de quatre emplois ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2024 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

Sur la proposition de M. le directeur général des services,

## ARRÊTÉ:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: les agents départementaux suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à la promotion interne dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux établie au 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

BAUBAN Valérie (DGAS)
GLORY Virginie (DGAECAT)
GUIMARD Karine (CABINET)
PEDRON Elodie (DGAS)

<u>Article 2</u>: M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du département, affiché à l'Hôtel du département et transmis au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan pour affichage.

<u>Article 3</u>: le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Vannes, le 2 8 JUIN 2024

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Pour le président du conseil départemental et par délégation Le directeur général des services

Publié le

ID: 056-225600014-20240628-PCRS24\_10-AR



Publié en ligne le 10/07/2024

# DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RESSOURCES

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES** 

PCR524 - 11

Le Président du Conseil départemental ;

Vu les articles L325-39, L523-1, L523-3 et L523-5 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°91-843 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine, articles 3, 5 et 6 ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale et notamment l'article 16 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2024 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

Sur la proposition de M. le directeur général des services,

#### ARRÊTÉ:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: l'agent départemental suivant est inscrit sur la liste d'aptitude à la promotion interne dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine établie au 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

# RUBIOLO-CATTEAU Stéphanie (DGAECAT), sous réserve de mobilité

<u>Article 2</u>: M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du département, affiché à l'Hôtel du département et transmis au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan pour affichage.

<u>Article 3</u>: le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.

Vannes, le

2 8 JUIN 2024

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Pour le président du conseil départemental et par délégation Le directeur général des services

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID: 056-225600014-20240628-PCRS24\_10-AR



Publié en ligne le 10/07/2024

#### DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RESSOURCES

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES** 

PCRS 24 - IL

Le Président du Conseil départemental ;

Vu les articles L325-39, L523-1, L523-3 et L523-5 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale et notamment l'article 16 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, articles 7 et 10 à 14 ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les décisions de nominations dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux prononcées sur l'année 2023 et permettant, conformément aux proportions fixées par le statut particulier susvisé, d'ouvrir à la promotion interne le nombre de quatre emplois ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2024 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

Sur la proposition de M. le directeur général des services,

#### ARRÊTÉ:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: les agents départementaux suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à la promotion interne dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux établie au 1er juillet 2024 :

BODIN Sophie (DRA) – examen professionnel GANNE Dany (DGAR) MAZE Matthieu (DRA) MISCHLER Laurent (DRA) – examen professionnel

**Article 2**: M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du département, affiché à l'Hôtel du département et transmis au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan pour affichage.

<u>Article 3</u>: le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.

Vannes, le 2 8 JUIN 2024

# LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Pour le président du conseil départemental et par délégation Le directeur général des services

Publié le

ID: 056-225600014-20240628-PCRS24\_10-AR



Publié en ligne le 10/07/2024

#### **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RESSOURCES**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

PCR5 24 - 13

Le Président du Conseil départemental;

Vu les articles L325-39, L523-1, L523-3 et L523-5 du code général de la fonction publique;

Vu le décret nº 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs, articles 3, 5 et 6;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale et notamment l'article 16;

Vu le décret nº 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale;

Vu le décret nº 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2024 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne;

Sur la proposition de M. le directeur général des services,

# ARRÊTÉ:

Article 1er : l'agent départemental suivant est inscrit sur la liste d'aptitude à la promotion interne dans le cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs établie au 1er juillet 2024 :

### **MONOT Anne-Marie (DGAS)**

Article 2: M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du département, affiché à l'Hôtel du département et transmis au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan pour affichage.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Vannes, le 2 8 JUIN 2024

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Pour le président du conseil départemental et par délégation Le directeur général des services